

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comment?

- Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?
- a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?
 - b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?
 - c. Fondations?
 - d. Caisses communales?
 - e. Biens d'église?
 - f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?
 - g. De biens-fonds?
 - h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accéder, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

*La Pension du Régent de
Serruit et les Mirroirs Consistent
en Cent et Soixante francs de
Dix batz piéces outre quatre batz
par Ménage
Cette Pension lui est payée de la
Bourse Communale de Lutry*

(I)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. Nom de l'endroit où est située l'école? *Lutry*

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé? *Ville*

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il? *Commune*

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il? *de Lutry*

d. District *de Lavaux*

e. Canton *du Lavaux*

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école. *Chatelard*

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c. *vingt Minutes*

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent? *deux filles du Chatelard. Septante cinq de Lutry*

13

*Le comte Regence de
la ville de Lutry, qui en
celle des Filles.*

A. L.

4°. Eloignement des écoles voisines jusqu'à une lieue en circonférence?

a. Leurs noms. *Savinat, Corsier, Lauder & Villene*

b. Leurs distances réciproques. *environ demy lieue des les unes aux autres*

I I.

I N S T R U C T I O N.

5°. Qu'enseigne-t-on dans chaque école? *a prier, lire, Ecrire, et a reciter le catéchisme de l'Orthographe, l'Arithmétique & la musique, ou le chant des Eaux*

6°. Ne tient-on l'école qu'en hiver? & combien dure-t-elle? *toute l'année, elle dure en hiver 11 heures avant Midy et quatre heures après, et en été trois heures avant et trois après.*

7°. Livres élémentaires, lesquels sont en usage? *Le Catéchisme d'Ostwald, le Recueil de Passages & les Eaux.*

8°. Préceptes & réglemens, comment font-ils observés? *il y a peu de réglemens, le Régent les observe consciencieusement.*

9°. Durée de l'école chaque jour? *huit heures en hiver & en été six*

10°. Les enfans sont-ils distribués ou classés? *Les filles au nombre de septante cinq forment une classe, ou elles sont rangées dès la première à la dernière selon leur capacité*

I I I.

R E L A T I O N S P E R S O N N E L L E S.

11°. Instituteurs.
a. Qui a établi jusques ici le Régent? *les conseils avec les Pasteurs ensuite d'un Examen public*
b. D'où est-il? *de Lutry*
c. Son nom *Jean Etienne Gantey*

d. Son âge. *116^e en Decembre 1765.*

e. Sa famille, combien d'enfans a-t-il? *deux enfans*

f. Depuis combien de tems est-il instituteur? *depuis le 1^{er} Novemb 1783*

g. Où a-t-il été auparavant? quelle étoit sa vocation précédente? *Instituteur à Savinot en 1783. en 1785 à St. Saphorin et actuellement Régent des filles à Lutry dès 1789*

b. Réunit-il à son office quelqu'autre fonction? quelles sont-elles? *Conduire le Chant des Eaux à l'Eglise & le Vendredi en hiver et faire la Lecture le Dimanche & jours de fête alternativement avec son Colleague, deux veu*

12°. Ecoliers, combien d'enfans fréquentent l'école? *deux seuls chargés des mêmes fonctions*

a. En hiver, } *presque toutes.*
b. En été, } *soit garçons ou filles.*

I V.

R A P P O R T S E C O N O M I Q U E S.

13°. Biens & fonds de chaque école.

a. Possède-t-elle de pareils fonds?

b. Quelle en est la valeur?

c. Source des revenus.

d. Les biens d'écoles sont-ils réunis à ceux de l'église ou des pauvres?

14°. Prix de l'école; paye-t-on pour y être admis, combien? *Quatre baches par chaque enfant non assisté de la Bourse des Eaux*

15°. Bâtiment de l'école. *Le troisième étage qui consiste en une chambre & un cabinet, outre la chambre pour l'École*

a. Quel en est l'état, est-il neuf ou vieux, ou délabré? *Neuf*

b. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'école? dans quel bâtiment? *La chambre pour l'École est dans l'étage qui l'occupe le Régent*

c. Au défaut d'endroit public destiné à l'école, l'instituteur loue-t-il peut-être sa maison, & à quel prix?

d. Qui est chargé de la maintenance de l'endroit où se fait l'école. *La Commune de Lutry*

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?

b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?

c. Fondations?

d. Caisse communales?

e. Biens d'église?

f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?

g. De biens-fonds?

h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira les réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accéder, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

de la Commune en argent Cinquante francs, en bled trois Sacs provenant d'Abergement lui appartenant, du jardin Château de Lansanne quatre Sacs, deux sont petits de vin à la fave Nationale & deux sont petits de la commune provenant de festes, Plus un morcel de terrain d'environ deux pourtoise, mal situé derrière les murs de la Ville.

Il y a dans la ville de Lutry, une maternelle Regence qui est celle des petites filles des 3 ans 1/2 & au dessus. Elle est desservie par une Regente. C'est actuellement la me Bastian de Lutry, âgée de 43 ans, par mariée. Elle a été établie le 1. Mars 1798. Elle a trois ou quatre domestiques.

On enseigne dans cette école les premiers éléments de la lecture & quand les enfants sont un peu avancés, on les mène à la grande école des filles.

Il y a actuellement 30 enfants. Cette école dure toute l'année, 2 heures le matin & autant le soir. Elle est moins fréquentée en été qu'en hiver.

Les Regentes ont été établies jusqu'ici par le Conseil de Lutry, de concert avec les Paroissiens.

Il y a une chambre au Collège pour cette école, & logement pour la Regente. La pension de la Regente est payée par la Pourse Communale de Lutry. Elle consiste en 120 L de dix bat. & 4 bat par enfant non assisté.

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. NOM de l'endroit où est située l'école?

Lutry.

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

Une Ville.

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

Commune de Lutry.

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

de Lutry.

d. District

de Lavaux.

e. Canton

Leman.

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la conférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

Le Chatelard, hameau.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

vingt Minutes.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

Sept du Chatelard, et quatre vingts de la Ville.

Première Regence de la Ville de Lutry qui est celle des garçons.

N. S.